VOL. II. LUNDI, 12 NOVEMBRE, 1866. No. 88.

TAUX DE L'ABONNEMENT.

Pour un an ..... $ 3.00
Pour six mois 1.50

L'abonnement à l'avenir sera payable à l'expiration du premier semestre. On ne pourra s'abonner pour moins de six mois. Dans les cas, d'abonnement pour un temps indéfini, le retrait n'aura lieu que sur avis donné un mois avant l'échéance du semestre courant.

Jours de publication : LUNDI, MERCREDI et VENDREDI.

JOURNAL DE LÉVIS

Politique, Commercial et Littéraire

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes $0.50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0.60
Pour chaque ligne au-dessus de dix. 0.08
Une remise libérale est accordée pour les annonces à longs termes. Tout annonce envoyée sans ordre sera publiée jusqu'à avis du contraire.

☞ *Toutes correspondances, lettres, etc., concernant l'administration doivent être adressées franco à* O. BEGIN, *Editeur-Propriétaire ; et toutes celles concernant, la Rédaction à* R. C. TANGUAY, *Lévis.*

R. C. TANGUAY, *Rédacteur.* | PUBLIÉ DANS LES INTÉRETS DE LA VILLE DE LÉVIS ET DES CAMPAGNES DU SUD. | **O. BEGIN**, *Editeur Propriétaire.*

ETAT-PONTIFICAL.

(Correspondance de l'*Emancipation.*)

Rome, le 17 octobre.

Le Pape consacre ses jeudis d'octobre à la visite des hôpitaux et des hospices de Rome. Ce sont là ses *feriæ autumnales* et vous conviendrez avec moi que rien n'est plus touchant que cette tradition de la cour pontificale. Les congrégations, les tribunaux, les écoles sont en vacances ; toutes les classes de la population se livrent, pendant le mois d'octobre, à des récréations champêtres : pour le Pape il n'y a point de vacances ; ses *ottobrate* (c'est le mot employé pour désigner les parties de plaisir propres au mois d'octobre) se font au chevet des malades. Jeudi dernier, Sa Sainteté a visité, le matin, l'hôpital de Saint-Jean-de-Latran, où elle a fondé une clinique d'accouchement ; dans l'après-midi, elle a consacré plus de trois heures à l'hospice des aliénés, magnifiquement restauré, agrandi et perfectionné à ses frais. Pie IX éprouve une tendre pitié pour les êtres privés de ce que l'Italien appelle *le bien de l'intelligence* (il bene dell'intelletto). A un architecte qui lui soumettait, il y a quelques années le plan d'une nouvelle église, il répondit :

" Je suis trop pauvre pour pouvoir vous aider en ce moment. Je vais au plus pressé. J'agrandis l'asile des aliénés, car leur nombre en ce temps de révolutions, augmente dans des proportions effrayantes."

Grâce à la munificence du Pape et au zèle des interprètes de sa volonté, l'hospice de Rome est à la hauteur de ceux de l'étranger. Un de vos compatriotes que je m'honore de compter au nombre de mes amis, M. Ed. Ducpetiaux, qui l'a visité bien avant l'achèvement des travaux, ne me contredira pas sur ce point. Les médecins attachés à l'établissement ont parcouru les principales villes de l'Europe uniquement pour y visiter les hospices d'aliénés ; la bibliothèque a été pourvue de tous les ouvrages spéciaux : les instruments les plus perfectionnés ont été achetés à Paris et à Londres, et tout cela, en très-grande partie, aux frais de Pie IX.

Quelques cas de choléra sporadique, sept ou huit, se sont manifestés dans la ville. Nos journaux ont gardé le silence à ce sujet et ils ont bien fait. Afin de mieux rassurer la population, l'autorité a séquestré les familles des malades dans une ville située sur le mont Cœlius. Aujourd'hui, on est complètement rassuré. Aucun cas n'a été constaté depuis samedi.

la convention. On attend, comme vous l'avez annoncé vous-même, lord Russell et plusieurs autres membres de l'aristocratie anglaise. A côté de ces touristes en quête d'émotions, il y a des catholiques qui craignent de ne pas trouver, l'année prochaine, le Pape dans Rome. Fasse le Ciel que les uns et les autres, et ceux qui croient assister aux funérailles du pouvoir temporel et ceux qui viennent prier une dernière fois devant le tombeau de S. Pierre avant la tempête soient déçus dans leur attente !

Mgr. de Mérode est de retour depuis le 14. Il est arrivé par la voie de terre et en assez bonne santé. Sa sœur est attendue demain.

On croit maintenant que M. Sartiges n'ira pas à Berlin, mais reviendra à Rome dans trois semaines. Le gouvernement impérial trouverait, d'ailleurs, difficilement, dans les circonstances actuelles, un autre ambassadeur près le Saint-Siége. Je tiens de bonne source qu'un diplomate français, qui ne passe cependant point pour dévot, a déclaré tout haut dans son salon que si on lui offrait l'ambassade de Rome, il la refuserait net, de peur de devoir jouer un rôle quelconque dans le drame auquel nous assisterons peut-être.

Je dis *peut-être*, car il faut toujours faire, dans la question romaine, une grande place à l'*imprévu*. Le bras de Dieu ne s'est ni allégé, ni raccourci depuis 1849 : or, en 1849, les révolutionnaires romains ont été mis à la raison par un peuple à peine remis d'une révolution et dont ils croyaient n'avoir rien à craindre. Voilà une des chances de l'*imprévu*.

Le cardinal de Reisach a vu l'Empereur en passant à Paris, et comme il lui parlait des émeutes qui pouvaient éclater à Rome aussitôt après l'evacuation, Sa Majesté a, dit-on, répondu :

" Vous avez le télégraphe. Il suffit que vous teniez trois jours pour nous donner le temps d'arriver."

La reine d'Espagne sollicite plus instamment que jamais l'honneur d'envoyer au Pape une légion. Il paraît que l'Empereur, qui voyait d'abord ce projet d'assez mauvais œil, y est presque converti ; seulement, il tient à ce qu'il y ait dans l'armée du Pape plus de Français que d'Espagnols.

Proces-verbal de remise de la Vénétie.

L'an 1866, le 19 octobre, à 8 heures du matin, se sont réunis ; d'une part, M. le général de division Le Bœuf, aide-de-camp de l'empereur des Français, grand-officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, etc., commissaire de Sa Majesté en Vénétie :

Et, d'autre part, M. le comte Luigi Michiel, M. le chevalier Edouard de Betta, et le docteur Achille Helder, formés en commission :

Et là, M. le général Le Bœuf a prononcé l'allocution suivante :

" Messieurs, délégué par l'empereur Napoléon III pour recevoir des autorités militaires autrichiennes les forteresses et territoires de vos provinces, il me reste à remettre entre vos mains les droits qui ont été cédés à Sa Majesté. C'est pour accomplir cette dernière partie de ma tâche que je vous ai convoqués.

" Vous savez déjà dans quel but l'empereur a accepté la cession de Vénétie. Sa Majesté s'en est expliquée dans une lettre adressée, en date du 11 août, au roi d'Italie, et, pour vous instruire des intentions de mon auguste souverain, je ne saurais mieux faire que de vous donner lecture de ce document :

" Monsieur mon frère, j'ai appris avec plaisir que Votre Majesté avait adhéré à l'armistice et aux préliminaires de paix signés entre le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche. Il est donc probable qu'une nouvelle ère de tranquillité va s'ouvrir pour l'Europe. Votre Majesté sait que j'ai accepté l'offre de la Vénétie pour la préserver de toute dévastation, et prévenir une effusion de sang inutile. Mon but a toujours été de la rendre à elle-même, afin que l'Italie fût libre des Alpes à l'Adriatique. Maîtresse de ses destinées, la Vénétie pourra bientôt, par le suffrage universel, exprimer sa volonté. Votre Majesté reconnaîtra que, dans ces circonstances, l'action de la France s'est encore exercée en faveur de l'humanité et de l'indépendance des peuples.

" Je vous renouvelle l'assurance des sentiments de haute estime et de sincère amitié avec lesquels je suis,

" de V. M., le bon frère.

" Signé : Napoléon."

" Messieurs, l'empereur connaît depuis longtemps les aspirations de votre pays. S. M. sait qu'il désire être réuni aux Etats du roi Victor-Emmanuel, avec qui elle a combattu naguère pour l'affranchissement de l'Italie. Mais, par respect pour le droit des nationalités et pour la dignité des peuples l'empereur a voulu laisser aux Vénitiens le soin de manifester leur vœu. Ils sont dignes de comprendre cet hommage rendu à la souveraineté populaire, sur laquelle reposent les gouvernements de la France et de l'Italie. L'empereur témoigne ainsi une fois de plus de son respect pour les principes qu'il s'est toujours fait un honneur de défendre et des sentiments d'amitié dont il a donné des marques réitérées à toute la Péninsule. S. M. est heureuse d'avoir secondé, par les efforts de sa politique, le patriotisme et le courage de la nation italienne."

M. le comte Michiels, au nom des membres de la commission, a répondu, en italien, dans les termes suivants :

" Quand en 1859 les armées alliées triomphaient, au cri : " Des Alpes à l'Adriatique," notre salut achevé ; la main glacée de la diplomatie nous enleva cette certitude. Mais cette main n'a pu comprimer les battements du cœur de ce peuple qui a redoublé les sacrifices, confiant dans son avenir, qui était l'avenir de l'Italie, ni détourner son puissant allié de coopérer à la délivrance ceux qui avaient su s'en montrer dignes.

" Nous, et avec nous tous les Vénitiens, nous vénérons l'œuvre de la Providence, et nous remercions le magnanime allié de notre bien-aimé roi qui, pendant que l'on versait un sang généreux sur les champs de bataille, par sa puissante médiation a accéléré le moment de notre indépendance et la réunion au royaume d'Italie."

Ensuite, M. le général Le Bœuf a pris de nouveau la parole, et a déclaré ce qui suit :

" Au nom de S. M. l'empereur des Français, grand-officier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur., etc. commissaire de Sa Majesté en Vénétie :

" Vu le traité signé à Vienne, le 14 octobre 1866, entre S. M. l'empereur des Français et S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, etc., etc, au sujet de la Vénétie :

" Vu la remise qui nous a été faite de la dite Vénétie, le 19 octobre 1866, par M. le général Moelhring, commandant de la couronne de fer, etc., etc., commissaire de S. M. l'Empereur d'Autriche en Vénétie :

" Déclarons remettre la Vénétie à elle-même pour que les populations, maîtresses de leur destinée, puissent exprimer librement, par le suffrage universel, leurs vœux au sujet de l'annexion de la Vénétie au royaume d'Italie.

" De son côté, M. le comte Michiel, au nom de la commission, a déclaré donner acte à M. le général Lebœuf de la remise faite de la Vénétie à elle-même, au nom de S. M. l'empereur des Français, dans les termes et aux clauses énoncés ci-dessus.

" En foi de quoi le présent procès-verbal, qui sera déposé aux archives nationales, a été signé par le commissaire de S. M. l'empereur des Français et par MM. les membres de la commission.

" Fait en double expédition à Venise, le 19 octobre 1866.

" Le commissaire de S. M. l'empereur des Français.

" Général LE BŒUF.

" Etaient présents et ont signé :

" LÉON PILLET.
" consul général de France,
" E. VICARY,
" capitaine de frégate.

" Les membres de la commission :

" LUIGI MICHIEL, EDOARDO DE BETTA.
" EMI KELDER, Dr ACHILLE."

" Le Capt. de vaisseau : J. DE SURVILLE."

Funerailles de M. Thouvenel.

On lit dans le *Moniteur* du 22 octobre :

Aujourd'hui lundi ont eu lieu les obsèques de M. Thouvenel, grand-croix de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, grand référendaire du Sénat, ancien ministre des affaires étrangères.

A midi, le cortége a quitté le palais du Grand Luxembourg. Le char funèbre était traîné par six chevaux.

Les cordons du poële étaient tenus par LL. EExc. M. Rouher, ministre d'Etat ; M. le marquis de Moustier, ministre des affaires ; M. de Royer, vice-président du Sénat, et M. le comte Walewski, président du Corps Législatif.

L'Empereur s'était fait représenter par le général Frossard, l'un de ses aides de camp, et le duc de Trévise, l'un de ses chambellans ; l'Impératrice par le comte de Cossé-Brissac, l'un de ses chambellans ; S. A. I. le prince Napoléon et S. A. I. Mme la princesse Mathilde étaient représentés par des officiers de leurs maisons.

Immédiatement derrière le char, après les membres de la famille, s'étaient placés tous les ministres, en grand costume, ainsi que les membres du conseil privé, les maréchaux et amiraux présents à Paris.

Deux huissiers, accompagnés de la livrée du défunt, partaient ses insignes, couverts de crêpe, sur des coussins de velours noir.

De nombreuses députations du Sénat, du Corps législatif, du conseil d'Etat, les chefs de service des différents ministères, le personnel du ministère des affaires étrangères presque au complet, des députations de l'administration départementaire et municipale et de la préfecture de police, des officiers généraux de l'armée de terre et de mer et de la garde nationale, une députation du conseil général du département de la Meuse conduite par le préfet de ce département, le conseil de l'administration du chemin de l'Est dont M. Thouvenel était président, ainsi qu'une députation du personnel de cette administration, formaient la suite du cortége.

Des détachements de troupes ouvraient et fermaient la marche du cortége, et une compagnies de dragons était rangée sur la place Saint Sulpice.

L'église Saint-Sulpice, où a été célébré le service funèbre, étaient, dans tout le pourtour du chœur, tendus de hautes draperies noires portant des écussons au chiffre du défunt. Au-dessus du catafalque, placé devant le maître-autel, entre deux rangées de lampadaires, était disposé un dais suspendu à la voûte de l'église.

Le côté gauche du transept, qui était réservé au corps diplomatique étranger, mission présents à Paris, accompagnés de leur personnel.

Après l'absoute, le corps a été déposé dans un des caveaux de l'église, d'où il sera transporté à Metz, dans une sépulture de famille.

—*Moniteur.*

S. Em. le cardinal Jean Scitowsky, primat de Hongrie, qui vient de succomber à l'attaque d'apoplexie dont il avait été frappé il y a peu de jours, a adressé avant de mourir, à l'empereur d'Autriche, la lettre suivante, qui lui a été transmise par le télégraphe :

" A Sa Majesté apostolique impériale et royale.

" Dieu est proche ! le Seigneur de la grâce et de la justice m'appelle ; je remets mon âme en ses mains.

" Mais avant de quitter cette vie, je ne puis omettre de déposer aux pieds de V. M. I. et R. avec une profonde vénération, mes plus ardents remerciments pour la bienveillance et la grâce qu'elle m'a si souvent témoignées. Je souhaite à V. M. une longue vie, le bonheur et la félicité, et j'implore Dieu pour que les résultats du gouvernement glorieux de V. M. trouvent un monument brillant dans la prospérité et la splendeur de l'Eglise et de ma chère patrie. Le Tout-Puissant bénisse V. M. I. et R., S. M. I. et R. l'impératrice, la très gracieuse mère du pays, de même que LL. AA. II. RR. le prince héritier Rodolpe et l'archiduchesse Gisela, et puisse la bénédiction divine reposer éternellement et toujours sur toute la famille impériale.

Cardinal JEAN SCITOWSKY, primat."

France et Mexique.

Le *Mémorial diplomatique* contient la déclaration suivante au sujet du retour du corps expéditionnaire du Mexique :

" La vérité nous oblige à déclarer que la mission du général Castelnau auprès de l'empereur Maximilien est très-étendue, et qu'elle a pour but de dégager le plus promptement possible la responsabilité de la France dans les affaires du Mexique. Il faut donc s'attendre, si la situation du nouvel empire se complique, à voir notre armée d'occupation rentrer en Europe avec le délai maximum fixé par la note officielle du *Moniteur* du mois d'avril 1866."

La *Presse*, de son côté, s'exprime ainsi concernant le même sujet :

" Voici quelques détails sur la manière dont doit s'effectuer le retour de notre corps expéditionnaire du Mexique, D'après les instructions données au général Castelnau, et sur lesquelles ce dernier est chargé de s'entendre avec l'empereur Maximilien et le maréchal Bazaine, il s'agirait d'embarquer en novembre quatre ou cinq mille hommes seulement, à savoir : deux régiments de ligne et un bataillon de chasseur à pied. Le reste du corps expéditionnaire, formant une force totale de 22,000 hommes à peu près, resterait tout entier au Mexique jusqu'en mars ou avril prochain. A cette époque, les 22,000 hommes dont il s'agit s'embarqueraient en une seule fois, sur des navires fournis par la Compagnie transatlantique, avec laquelle un traité aurait été fait dans ce but. On devine sans peine toutes les difficultés que présenteraient la contralisation et l'embarquement de 22,000 hommes avec leur matériel. Cependant on aurait préféré ce système à celui qui aurait consisté à faire revenir nos troupes par petits détachements successifs. On a pensé que ce dernier système offrait de sérieux dangers au point de vue militaire, tandis que l'autre ne présente que des difficultés matériels."

FRANCE.

(Correspondance de l'*Emancipation.*)

Paris, 29 octobre.

Le retour de l'Empereur paraît devoir rendre quelque activité à la politique. Depuis hier, tous les ministres se succèdent à Saint-Cloud et s'entretiennent longuement avec le chef de l'Etat des différentes questions qui préoccupent le gouvernement. Les projets de loi relatifs à la future session législative attirent surtout l'attention, et en première ligne celui des grands travaux publics. Comment y fera-t-on face ? Aura-t-on recours à un emprunt, et, dans ce cas, de quel chiffre serait l'emprunt ? Bien des bruits continuent de circuler à cet égard et la Bourse en était aujourd'hui assez animée. La seule chose qui paraisse certaine, c'est la résolution prise par le gouvernement de créer, dans l'industrie et les affaires, un puissant dérivatif aux soucis et aux déboires de la politique.

Il est toujours vaguement question de l'avénement du général Fleury au ministère de la guerre, mais on dit que cette nomination rencontrerait quelques difficultés. Je n'en suis point surpris, pour mon compte. Le général Fleury est un officier de salon, qui n'a guère vu le feu de l'ennemi, et ce sont desmaréchaux glorieusement cicatrisés qu'on a l'habitude de voir à la tête du ministère de la guerre.

J'apprends que mardi prochain on doit célébrer aux Louroux-Béconnais, lieu de sépulture du général de Lamoricière, un service solennel anniversaire pour le repos de son âme. C'est Mgr l'évêque d'Angers qui doit officier, et on

La livraison du Coud concours.

raître après demain contiendra un travail plein d'actualité sur les inondations. On m'en communique les épreuves, et j'y remarque plusieurs passages très dignes d'attention ; celui-ci, par exemple :

" Nous organisons à grands frais des comices agricoles, des concours régionaux, des expositions agronomiques ; nous décernons des coupes d'honneur aux plus belles exploitations ; nous réunissons solennellement à Poissy les animaux les plus utiles à l'alimentation et à l'agriculture afin qu'on puisse juger, entre les races, celles qui convient de propager de préférence ; et pendant ce temps, ces terres qu'arrosent tant de sueurs, ces prairies où s'engraissent les bestiaux dont nous discutons avec tant d'éclat les mérites respectifs, sont envahies, dévastées, transformées pour de longues périodes en déserts de sable et de pierre.—Le debordement des rivières, cet accident si simple et si primitif, accuse toute notre imprévoyance. Il est évident que, dans notre impatience du progrès, nous avons interverti l'ordre des améliorations. Nous aurions dû commencer par où il nous il nous faudra finir. La logique eût voulu qu'on affermit d'abord les bases de l'agriculture, sauf à perfectionner et à developper ensuite, et qu'on sauvegardât les champs et les prés avant de songer à les rendre plus productifs. La première œuvre de la création a été, selon la Genèse, la séparation de la terre et des eaux : pourquoi ne pas procéder de même ?

".....Il ne s'agit pas seulement de quelques produits entraînés par les eaux, mais de la détérioration profonde du sol lui-même et de l'atteinte mortelle portée à tout ce qu'il nourrit, vignes, foins, blés, pommes de terre, pour ne citer que les principales récoltes. Tout ce qui subit le contact de cette eau limoneuse, chargée de vase, de sels en dissolution, de détritus animaux et végétaux, reste frappé dans le principe de vie. Quand l'eau est retirée, une boue blanchâtre demeure attachée à la plante, intercepte ses pores, brûle ses feuilles et la condamne à périr.

" En outre, une couche de sable, d'une épaisseur moyenne d'un mètre, recouvre la terre végétale et transforme en saharas les champs les plus fertiles la veille. Enlever ces sables pour les reporter au lit du fleuve serait un travail gigantesque pour lequel il faudrait plus de temps, de bras et de moyens de transport que n'en possèdent les habitants des campagnes. Il y a dix ans, pour tourner la difficulté, on enterra le sable sur place, en retournant le sol et en ramenant à la surface la légère couche de terre végétale retrouvée sous la masse de l'alluvion. Mais aujourd'hui cette opération est devenue en beaucoup d'endroits impossible, parce que l'humus a été entraîné et qu'en creusant le sol on ne trouverait plus sous la couche de sable de 1866, que la couche enfouie en 1856."

Je relève un dernier passage qui vous concerne et qui porte avec lui sa leçon :

" Les désastres de 1856, dit le *Correspondant*, provoquèrent en Angleterre des manifestations sympathiques : la Reine Victoria souscrivait pour 25,000 francs, le prince Albert pour 12,500 ; tous les journaux de Londres ouvrirent des souscriptions, et le lord-maire adressa au préfet de la Seine une somme considérable recueillie dans tous les rangs de la société britannique.

" Des souscriptions s'organisèrent également en Hollande, en Suisse, en Belgique, et des témoignages touchants arrivèrent de ces différents pays.

" Le rapporteur du Corps Législatif, M. Louvet, rendit solennellement hommage à ce mouvement. " Les nations étrangères elles-mêmes, dit-il, leurs souverains en tête, se sont associés à notre œuvre de générosité nationale, montrant ainsi que la loi divine de la charité ne connaît point de frontières politiques, et que la simple pratique de cette foi conduit, plus sûrement encore que toutes les théories humaines, à la solution du problème de la fraternité des peuples.,,

" Qu'est devenue cette fraternité ? Nous ne voyons rien de pareil se produire aujourd'hui ; la sympathie des peuples s'est refroidie, et la Belgique menacée, la Suisse inquiète, la Hollande et l'Angleterre défiantes assistent d'un œil sec à nos malheurs."

Je n'ai rien à ajouter à ces paroles qui dépeignent une situation et jugent une politique.

On a beaucoup remarqué, dans la dernière livraison du *Correspondant*, un article dans lequel M. Ch. de Lacombe a retracé à grands traits les causes, les événements et les conséquences de la dernière guerre en Allemagne. Ecrite avant la circulaire du 16 septembre, cette étude magistrale se terminait par une pressante invitation à notre gouvernement de ne pas approuver même de son silence les formidables bouleversements dont l'Europe est encore ébranlée. La dépêche de N. D. de la Valette ayant paru lorsque cet article était déjà sous presse, le courageux écrivain y a ajouté un *postcriptum* de quelques pages dans lequel ce nouveau programme était apprécié avec une liberté qui a failli appeler sur le *Correspondant* les rigueurs de l'administration. Il faut dire cependant qu'en général la censure ne se montre pas aussi sévère pour les articles de revues que pour les appréciations de la presse quotidienne. Aussi le public sérieux a-t-il pris l'habitude de consulter surtout les premiers et d'y chercher ces discussions politiques approfondies que les journaux quotidiens ne peuvent aborder qu'avec toute espèce de précautions et de réserves.

Bulletin Politique.

(du *Courrier des Etats-Unis.*)

Quelque encouragement que les ex-commissaires de Baltimore puissent recevoir des radicaux du Nord, et surtout de ceux de la Pennsylvanie, il n'est pas probable qu'ils persistent longtemps dans leurs projets de résistance aux ordres du gouverneur Swann. Ils sont trop faibles, d'ailleurs, pour pouvoir lutter, même momentanément, contre les éléments d'opposition qui s'accumulent autour d'eux. Quand on n'a pour soi ni la légalité, ni l'opinion publique, ni la force, il semble qu'on n'ait d'autre parti à prendre que de céder devant les manifestations de l'une ou de l'autre. C'est sans doute ce que nous feront les commissaires révoqués, après avoir dûment protesté contre l'insigne violence dont ils croient être l'objet.

Hier, ils ont tenu conseil avec le maire de la ville, les juges d'élection et quelques avocats dévoués à leur cause, pour aviser aux moyens de sortir du pas difficile où ils se trouvent, autrement dit, pour empêcher les listes électorales d'être révisées avant les prochaines élections. On ignore ce qui s'est passé dans ce conciliabule ; mais on suppose, d'après les ordres donnés aux différents, capitaines de police, que les commissaires refuseront de remettre volontairement leurs pouvoirs entre les mains des fonctionnaires désignés pour les remplacer ; qu'ils refuseront également d'évacuer aucun des postes occupés par leurs agents, sur la demande des nouveaux commissaires, et que ce n'est que sur l'intimation formelle du commandant des troupes fédérales et devant la menace de l'emploi de la force, qu'ils se soumettront, en protestant de leur " droit" et en portant l'affaire devant les tribunaux de l'Etat. Telle est la version donnée par la *Gazette* de Baltimore, qui pense que le but réel des commissaires destitués est, en agissant ainsi, de faire traîner les choses en longueur jusqu'à la veille des élections.

Le gouverneur Swann paraît décidé, de son côté, à en finir avec cette affaire. Il s'est rendu avant-hier à Washington et, à la suite d'une longue entrevue avec le Président, il a envoyé aux nouveaux commissaires l'ordre de se présenter au quartier-général de l'ancienne police et d'en demander la remise entre leurs mains. Par suite de la démission de l'un d'eux, cet ordre n'a pas encore été exécuté ; mais il est probable qu'il le sera aujourd'hui, et, comme le commandant fédéral a reçu l'ordre d'appuyer, au besoin, par la force, la démarche des nouveaux commissaires, il y a lieu de croire que l'incident sera vidé ce soir.

La grande majorité de la population de Baltimore est, du reste, unanime à demander à être délivrée, par une prompte solution, des difficultés pendantes. Elle aspire surtout à voir la fin de cet odieux " gouvernement du dixième" auquel elle est soumise depuis bientôt cinq ans. On sait, en effet, que pendant la guerre M. Lincoln, qui persistait dans la doctrine unioniste suivant laquelle les Etats déclarés en rébellion ne sont jamais sortis de l'Union, avait imaginé le plan fort ingénieux d'admettre à rentrer en grâce chaque Etat séparé, dès qu'un dixième de ses habitants auraient fait leurs preuves de loyauté. Des essais de ce système furent faits en Louisiane, au Texas et dans l'Arkansas ; mais les circonstances ne permet-

trouvée.

Les nouvelles de la Candie transmises par la voie de la Grèce annoncent qu'une grande bataille a eu lieu le 17, entre les Candiotes au nombre de 20,000 et les troupes turques et égyptiennes combinées au nombre de 30,000 hommes. Les insurgés ont été victorieux, et Ismail Pacha a été blessé.

On mandait de Trieste, en date du 27 octobre, que l'état de santé de l'Impératrice Charlotte du Mexique est toujours le même.

Paris, 8 novembre.—Les transports français sont prêts à ramener en France les troupes françaises du Mexique. Le Moniteur d'aujourd'hui dit que Maximilien reste au Mexique.

Venise, 8 novembre.—Victor-Emmanuel a fait son entrée hier à Venise, la réception a été brillante

Constantinople, 7 novembre.—Le différend survenu entre le gouvernement du sultan et les Etats-Unis par suite de la conduite des fonctionnaires turcs envers le consul des Etats-Unis, dans l'île de Chypre, a été réglé.

Berlin, 7 novembre.—La Prusse voit d'un mauvais œil la nomination du baron du Beust, au poste de ministre des affaires étrangères d'Autriche, et soupçonne que le cabinet de Vienne cherche à intervenir dans des questions considérées comme réglées. Si se soupçon est fondé, il forcera le gouvernement prussien à compléter plus promptement et plus sûrement son œuvre nationale en Allemagne.

Londres, 9 novembre.—Le *Herald* dit que M. Gladstone va à Rome, chargé d'une mission auprès du Pape.

Faits Divers.

SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION.— L'honorable M. Chauveau, surintendant de l'éducation, est sur le point de s'embarquer pour l'Europe où il doit passer, dit-on, huit mois, afin de faire un étude des différents systèmes d'éducation publique, en Angleterre, en France, en Allemagne et en Belgique.

NOUVEL ASSISTANT-ADJUDANT-GÉNÉRAL.— On assure que M. L. Casault, lieutenant dans le 100me régiment, a été nommé assistant-adjudant-général de la milice en remplacement de feu lieutenant colonel Suzor.

ET DE MACMAHON.—Un télégramme de Montréal nous apprend que l'on croit généralement que le cabinet dans une de ses dernières réunions a résolu de commuer la sentence de mort portée contre Lynch et McMahon.

Les prisonniers féniens de Cornwall ont été transférés à Toronto pour y subir leurs procès.

UN NOUVEAU CONDAMNÉ FÉNIEN.—William Slevin, citoyen américain résidant à New-York, a subi son procès, mercredi dernier, à Toronto, sous l'accusation d'avoir pris part au mouvement fénien de juin dernier, et a été trouvé coupable et condamné à être pendu le 13 décembre prochain. Le juge exprima qu'il mettrait la cause devant le gouverneur et qu'il n'y avait pas de doute que la sentence serait commuée, vu que par la preuve faite, le prisonnier ne s'est trouvé engagé dans aucun acte de violence.

LES FÉNIENS.—Le président des féniens Roberts a déclaré positivement que le Col. Lynch n'a jamais eu de commission dans l'armée fénienne et qu'il ne faisait pas partie de l'expédition du mois de juin en cette qualité.

Le général Sweeney déclare encore plus énergiquement la même chose dans une lettre au consul américain à Toronto.

CAVALERIE FÉNIENNE. —Le *Courrier* de Buffalo dit qu'un corps de cavalerie fénienne s'organise, en ce moment, dans cette cité, sous le commandement du capitaine Scanlan.

CANADIENS DANS LE MASSACHUSSETS.—Un monsieur qui a pris des informations précises sur le sujet, dit qu'il n'y a pas moins de 50,000 canadiens français, tant hommes que femmes, employés dans les divers établissements manufacturiers et dans d'autres travaux, dans le centre et dans l'Est du Massachussets. Ils sont également laborieux et prudents. Un grand nombre d'entr'eux ne sont pas mariés, et très peux d'entr'eux fréquentent régulièrement les églises.

—M. Louis Gobeille, de St.-Lin, sur l'ordre de son médecin, a dû baigner une de ses jambes dans la rivière qui passe au bout de sa terre, la rivière St.-Lin ; pour cet effet il s'asseyait au bout de son canot et balançait sa jambe dans l'eau, quand tout-à-coup il se sent saisi par le bout du pied d'une manière très douloureuse ; en se retirant la jambe très précipitamment il n'a que le temps d'apercevoir un gros poisson qu'il croit être un maskinongé, pouvant peser pas moins de 20 livres.

Ce petit requin a laissé une dent d'un demi-pouce dans un des orteils de M. Gobeille. Celui-ci a été 15 jours à se remettre de ces profondes blessures qui avaient causé une forte hémorragie.—(*Courrier de St. Hyacinthe.*)

—Le *Charivari* d'hier, dans les caricatures hebdomadaires que Cham lui fournit, reproduit des journalistes aux yeux pochés et aux bras en écharpe. On lit au bas :

" Dites-moi, messieurs, il me semble que les rédacteurs se sont suffisamment battus comme cela. Si maintenant nous faisions battre nos abonnés ?"

Si l'on en croit la lettre suivante, adressée du Dublin au *Times*, de Londres, c'est un français qui aurait le premier inventé le télégraphe électrique :

" Je viens de lire les " Voyages d'Arthur Young en France," seconde édition, publiée en 1794, il y a soixante-douze ans et à la page 79 1er volume, je trouve les lignes suivantes :

" 16 octobre 1787.—Ce soir, je suis allé chez M. Lomond, ouvrier ingénieux et inventif qui a amélioré les machines à filer le coton. Il a fait une remarquable découverte en électricité. Vous écrivez deux ou trois mots sur un papier. Il l'emporte avec lui dans une chambre, et tourne une machine renfermée dans une caisse cylindrique, au centre de laquelle est une petite boule de poix en guise d'électromètre.

" Un fil métalique unit cette caisse avec un cylindre et un électromètre pareils, situés dans une autre partie éloignée de l'appartement, et la femme de Lomond, en observant les mouvements correspondants de la petite boule, écrit les mots qu'elle indique ; d'où il suit que Lomond a inventé un alphabet par les mouvements.

" Comme la longueur du fil métalique ne fait aucune différence entre les effets produits, on pourrait ainsi entretenir une correspondance à une distance quelconque, par exemple en dedans et en dehors d'une ville assiégée. Quelque soit l'usage qu'on puisse en faire, l'invention est magnifique."

A ces lignes d'Arthur Young, le correspondant irlandais du *Times*, de Londres, M. Bernard Burke, ajoute :

" N'est-il pas possible que le pauvre ouvrier français ait péri dans la révolution, et sa puissante invention avec lui ?

Décès.

En cette ville, hier matin le 11 du courant, à 5 h. Sieur Michel Emond, à l'âge de 35 ans, il était membre de la Société " Union Saint-Joseph " de la ville de Lévis.

Ses funérailles auront lieu demain à l'église Notre-Dame à 8 h. A. M.

Ses parents et amis ainsi que tous les membres de " l'Union Saint-Joseph " sont priés d'y assister.

Le convoi partira de la demeure du défunt à 7½ h. A. M.

Benoit et Pelletier,

AVOCATS,

No. 41, rue Ste. Anne, Québec, vis-à-vis la Place d'Armes.

M. Pelletier suivra les termes des Circuits de Témiscouata et de l'Islet.

2 novembre 1866.

A VENDRE.

1,000 pieds de Planche de Bois Blanc, largeur 12 à 20 pouces.

T. PARADIS et Cie.

Lévis, 2 novembre 1866—1-m

A vendre.

UNE magnifique et superbe SLEIGH À DEUX SIÈGES, qui est dans un parfait état et qui sort de la boutique de M. Edouard Gingras de Québec, avec une bonne peau d'Ours en arrière et tous les tabliers complets.

AUSSI:

Une belle et forte CARRIOLE et un WAGON À DEUX SIÈGES, qui est aussi dans un bon et parfait état.

LE TOUT A DES CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

S'adresser à ce Bureau.

Lévis, 26 octobre 1866.

A VENDRE.

EN CETTE VILLE, UNE MAGNIFIque maison à deux étages, située dans la rue STE. HÉLÈNE.

S'adresser au propriétaire,

ABRAHAM TURGEON,
Menuisier.

Lévis, 15 octobre, 1866.

Bureau de la Commission des Chemins à Barrières de la Rive Sud à Québec.

ATTENDU que des charretiers se permettent de stationner aux Barrières et dans d'autres endroits des chemins sous le controle de cette Commission ;

Attendu de plus que des amateurs de chevaux et autres se sont, depuis quelque temps, servi des dits chemins comme lieux de *manège* ou de *course* ;

Et attendu qu'il résulte de ces pratiques, de graves inconvénients pour le public :

Avis est en conséquence donné à ces personnes que ces abus sont strictement défendus, et que des procédures légales seront prises à l'avenir contre tous ceux qui ne se seront pas conformés au présent avis.

Par ordre
CHS. BOURGET,
Secrétaire-Trésorier.

Lévis, 5 octobse 1866. 1-m.

TERRES A VENDRE.

A St. Henri, comté de Lévis, deux magnifiques terres de trois arpents de large sur trente de profondeur chacune, dont l'une est située sur le chemin macadamisé à deux milles de l'église et à un mille de la Station de St. Henri, elle possède de superbes bâtisses avec un moulin à battre, et elle est toute en bon état de culture.

L'autre est située à vingt arpents du chemin macadamisé, dont un tiers est en état de culture et le reste tout en bois de bout.

De plus deux superbes lopins de terre de vingt arpents de superficie, très bons à cultiver.

Le tout avec des conditions très-libérales.

S'adresser au propriétaire,
ROMUALD BEAUDOIN,
St. Henri.

Lévis 24 septembre 1866.—1m

Connaissez votre destinée.

MADAME E. F. THORNTON, la célèbre Astrologiste, Clairvoyante et Psychométricienne qui a fait l'admiration des savants du vieux Monde, demeure maintenant à Hudson N. Y. Madame Thornton possède de merveilleux pouvoirs de seconde vue qui la mettent en état de révéler des connaissances de la plus haute importance aux célibataires et aux personnes mariées des deux sexes. Lorsqu'elle est dans son état d'extase, elle dessine les traits de votre future épouse et à l'aide d'un instrument puissant appelé Psychomotrope, elle peut garantir qu'elle vous donnera un portrait ressemblant de la femme ou du mari de celui ou de celle qui la consulte. De plus, elle vous donnera la date du jour de votre mariage, votre position dans la vie et les principaux traits de caractère. Ce n'est pas une blague, elle a des milliers de témoignages. Elle enverra, au besoin un certificat certifié, ou une garantie écrite que le portrait est ce qu'elle dit être. Envoyez une boucle de cheveux, dites où vous êtes né, votre âge, vos dispositions, votre complexion, et ajoutez 40 centins, une enveloppe estempillée et portant votre adresse, et le retour de la malle vous fera parvenir les informations voulues et le portrait. Toutes les communications sont strictement confidentielles. Adressez votre lettre à

MADAME E. F. THORNTON,
P. O. Boîte 223, Hudson, N. Y.

Lévis, 1 octobre 1866.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

Compagnie du Richelieu,

ENTRE

QUÉBEC ET MONTRÉAL.

Incorporée par un Acte du Parlement.

Le splendide Vapeur

MONTREAL,

Capitaine ROBERT NELSON,

LAISSERA LE QUAI NAPOLÉON POUR

MONTREAL.

PRIX DU PASSAGE:

CHAMBRE, (Repas et lits de cabine, en bas, inclus) $2.50

ENTREPONT..... $1.00

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations s'adresser a Bureau.

J. E. DESCHAMPS.
Agent.

Québec, 9 novembre 1866.

Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent.

Ligne de Passagers entre Québec et L'Islet.

Le bateau à vapeur neuf

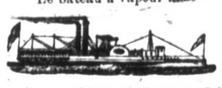

" ST. GEORGE,"

(CAPITAINE TURGEON.)

LAISSERA le QUAI SAINT-ANDRÉ, pour L'ISLET, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à MIDI, touchant aux ports intermédiaires, ST. JEAN, ISLE D'ORLÉANS et BERTHIER.

Il repartira de L'ISLET pour Québec, à 6 heures A. M., tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS faisant les mêmes arrêts qu'en descendant.

PRIX DU PASSAGE DE QUÉBEC.

A L'Islet—1ère classe, 5.s 0d. 2nde classe, 2s. 6d. vice-versa.

A Berthier—1ere classe, 2s. 6d. 2nde classe, 1s. 3d vice-versa

A St. Michel, et St. Jean, (Isle-d'Orléans)—1ère classe, 2s. 2nde classe, 1s. vice-versa.

Pour autres informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie, Quai St. André.

JULIEN CHABOT,
Gérant.

Québec, 22 juin 1866.

£1000 à prêter

EN sommes diverses pour accommoder les emprunteurs à des époques peu éloignées. S'adresser au soussigné à son Bureau, rue à Lévis.

J. G. BARTHE.

LE soussigné assure les propriétés et la vie à des taux modérés et dans une des meilleures assurances connues ainsi que contre les accidents Des livrets seront donnés à ceux qui se présenteront.

☞ On peut se procurer chez lui les greenbacks américains et l'échange comme à Québec et au même taux.

J. G. BARTHE.

Lévis, 28 juin 1866.

MADRIERS POUR PLANCHERS.

2000 Madriers d'Epinette de 2 pouces.
1600 ditto de Pin "

A vendre par
T. PARADIS et Cie.

Lévis, 13 avril 1866.

AVOINE !! AVOINE !!!

A VENDRE

1000 minots d'Avoine

PAR

CARRIER et DAGNEAU.

Lévis, 8 juin 1866.

Chaux de Beauport

De 1ere qualité, à vendre par

CARRIER et DAGNEAU.

Lévis, 30 Mai 1866.

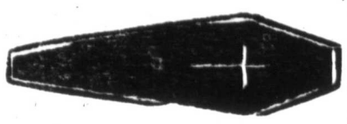

CERCUEILS ! CERCUEILS ! !

LE soussigné sera toujours prêt à exécuter tous les ordres qu'on voudra bien lui offrir pour Cercueils, tels que :

CERCUEILS EN BOIS DUR,
EN BOIS MOU,
ARGENTÉS, CUIVRÉS, Etc., Etc.,

à la demande des personnes, et à meilleur marché que partout ailleurs. Les personnes qui désireraient aussi avoir des tombes enfoncées pourront s'en procurer chez le même.

Il aura constamment chez lui deux charriots pour les morts pour la facilité des personnes qui voudront l'encourager.

Le soussigné, étant membre de la société " Union St. Joseph de la ville de Lévis" espère qu'il sera encouragé par la dite société pour les membres défunts.

PHILIPPE MORIN,
Menuisier.

En face de la maison privée de Louis Carrier, écr., Maire.

Lévis, 11 juillet 1866.

Mme. Philippe Morin,

COUTURIERE,

Prend la liberté d'informer le public et surtout les personnes qui ont la douleur d'avoir de la mortalité dans leurs maisons qu'elle aura constamment en mains un assortiment considérable d'habillements blans et violets faits pour les défunts, Bandelieres blanches et noires pour les porteurs, crêpes et gants, etc., etc.

Madame Morin a aussi à louer une Garniture pour l'appartement du défunt, avec le goût le plus recherché, une garniture de table pour le même appartement avec les lumières convenables, ainsi qu'un set d'habillements pour les Demoiselles destinées à porter en vierge.

Le tout est fait dans les derniers goûts et pour la commodité des personnes.

Mme. Morin s'offre de plus à poser toutes les garnitures elle-même, afin de faciliter les personnes qui voudront l'honorer de leur patronage.

TOUJOURS AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE.

Lévis, 11 juillet 1866.

TENUE DES LIVRES

En partie simple et en partie double

OU

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE,

Par M. NAPOLEON LACASSE,

Professeur à l'Ecole Normale-Laval,

Cet ouvrage est en vente chez M. ODULE BÉGIN, libraire ; on peut aussi se le procurer en s'adressant à M. N. LACASSE lui-même, à Québec

Lévis, 15 juin 1866.

AVIS.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, Ingénieur Civil, Arpenteur pratique et consulte, Estimateur, Toiseur et Expert, etc., enseigne aussi ces diverses branches et donne des cours préparatoires aux élèves qui se destinent tant à l'étude qu'à la pratique de l'Arpentage.

Il tient son bureau dans le haut de la maison de M. CARRIER, en face de

L'EGLISE NOTRE-DAME DE LEVIS,

où on peut le voir tous les jours de 2 heures à 5 heures P. M.

N. B. On peut le voir le matin à son bureau

No. 14, Rue St. Francois, Haute-Ville Québec.

Lévis, 16 mars 1866. 1-a

Dr. J. C. E. Godin,

RUE WOLFE,

Maison de M. HONORÉ BARRAS.

Il traitera spécialement des maladies de poitrine.

Lévis, 7 mai 1866. 1-a

Le Dr. T. G. Roy.

A établi son bureau dans la maison de M. EUSTACHE DOIRON, pilote, village St. Joseph de Lévis, en face de la résidence du DR. LACHAINÉ.

Lévis, 4 juin 1866

M. BARTHE,

AVOCAT,

A transporté ses Bureaux de la maison de M. BERTRAND, au passage, dans sa maison neuve, au Nord Est du Couvent de Lévis, sur la rue Déziel.

Montviel, 9 janvier, 1866.

F. NORMAND,

AVOCAT,

BUREAU : Rue St. Pierre, No. 50,

Basse-Ville de Québec.

Lévis, 2 mars 1866. 1-a

F. X. Couillard,

NOTAIRE,

VILLE DE LEVIS, COTE DU PASSAGE,

en la maison de M. CASS.

Lévis, 13 août 1855. 8½-m

ENSEIGNE DU PILON D'OR.

Nouvelle Pharmacie.

LE soussigné remercie ses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il continuera comme par le passé à tenir son établissement à la même place, près de M. PIERRE BARRAS, Passage N.-D., de Lévis, et aura constamment en main un assortiment complet de

DROGUES FRAICHES
MÉDECINES BREVETÉES,
MÉDECINES INFAILLIBLES
CONTRE LE CHOLÉRA,
MÉDECINES POUR CHEVAUX,
BOIS, POUDRES, et autres articles de
TEINTURE, INSTRUMENTS de
CHIRURGIE,
SAVONS DE FANTAISIE,
HUILE PALMA CHRISTI, } pour Cheveux:
" d'AMANDES, }
" de ROSE, }
POMMADES, }

Cosmétiques pour cheveux, favoris et moustaches.

BROSSES À DENTS,
" À ONGLES,
" À CHEVEUX,
" À HARDES,
PEIGNES FINS,
" À DÉMÊLER,

et tous autres articles de toilette.

Aussi tous les articles nécessaires aux fondeurs et aux forgerons.

Aussi un assortiment complet de Graines fraiches de jardin et de champ.

Le soussigné espère par son assiduité et le prix modéré des Marchandises qu'il offre en vente, mériter la continuation de l'encouragement des Médecins et du public de Lévis et des paroisses environnantes.

Toutes prescriptions de Médecins et ordres de Médecins ou de Marchands envoyés à l'établissement, seront remplis avec le plus grand soin possible et la plus prompte attention.

CONDITIONS : Mêmes prix de Québec et argent comptant.

N. B. Pour la commodité du public, le soussigné se tiendra chez lui le Dimanche matin jusqu'à 8½ heures, et depuis la Grande'Messe jusqu'à 1½ heure après-midi.

ALFRED GIROUX,
Pharmacien.

Passage N.-D. de Lévis, près du marché, 30 avril 1866. } 12-m

Attention ! Attention !!

LE soussigné, désirant vendre d'ici à l'automne, s'il est possible, toutes les marchandises de la société PROULX & GRENIER, allouera DIX PAR CENT d'escompte sur tout achat pourvu que ce soit payé le MÊME JOUR en livrant les marchandises, vu que le prix sera bien au-dessous du coûtant ; en conséquence des pertes à subir et pour régler les affaires de la dite société à l'avenir le commerce se fera pour argent comptant seulement et non autrement.

Les Dames et Messieurs

de Lévis et du district de Beauce, etc., etc. et Messieurs les marchands de la campagne ainsi que le public en général sont invités de profiter de la circonstance pour acheter à bas prix.

Ce Magasin se trouve au No. 5,

Cote du Passage, Lévis.

PROULX ET GRENIER,

Lévis, 2 juillet 1866.—6 m.

tant pas de les mener à bonne fin dans ces Etats, on se contenta de l'appliquer aux Etats des frontières placés, par suite de leur situation, sous le régime militaire le plus complet.

Le Maryland, le Tennessee et le Missouri se sont trouvés peu à peu soumis à une épuration du suffrage universel qui, grâce à l'intervention aussi directe que brutale de l'autorité militaire, a bientôt réduit le nombre des votants au " dixième loyal " imaginé par M. Lincoln. Depuis ce temps, ce dixième a gouverné l'Etat sans conteste ; une législature nommée par lui a ajouté de nouvelles conditions à celles que le sabre avait imposées et, sous forme de serment d'épreuve, a cherché à réduire encore le nombre de votants. Aujourd'hui que l'état de guerre n'existe plus, ce système d'exclusion n a plus sa raison d'être, surtout dans un Etat qui ne s'est jamais séparé de l'union. Aussi ne peut-on que savoir gré au gouverneur Swann d'avoir pris l'initiative d'un mouvement qui doit conduire infailliblement à la chute du " gouvernement du dixième," non-seulement dans le Maryland, mais encore dans les Etats où il est en vigueur.

C'est un fait curieux à observer que ce sont précisément ceux qui s'intitulent partisans du suffrage universel qui font appel à la guerre civile pour maintenir par la violence l'usurpation d'une infinie minorité et la continuation d'un système qui est la négation même du suffrage universel.

La " question fénienne " en est toujours au même point. Elle n'est pas encore sortie de la phase des récriminations et, à en juger par les télégrammes et par les correspondances que nous recevons, on est moins que jamais prêt de s'entendre. La lettre de M. Seward à sir Frederick Bruce a été très mal accueillie par la presse canadienne, qui conseille au gouvernement britannique de ne tenir aucun compte des recommandations qu'elle renferme.

CANADA.

Lévis, 12 novembre 1866.

☞ *Un certain nombre de nos abonnés n'ayant pas encore soldé leur abonnement pour l'année passée, ne devront pas être surpris, si après la semaine prochaine, nous nous voyons forcés de prendre quelque mesure pour retirer ce qui nous est dû.*

Nous les engageons donc à nous faire parvenir le montant de leurs arrérages.

Hommage a M. J. A. McDonald.

(Du *Journal de Québec.*)

Nous sommes bien véritablement dans le pays des merveilles et si quelque chose peut le prouver, c'est la conduite du *Herald*, de Montréal, à l'égard de l'homme le plus éminent du Haut-Canada, M. John A. Macdonald. L'autre jour, il s'unissait au *Globe* pour l'attaquer et pour le perdre à jamais, s'il était possible, dans l'opinion du Canada tout entier. Il est vrai qu'il ne niait pas alors son intelligence et son aptitude d'homme d'état : mais il s'efforçait de prouver que cette intelligence et ces aptitudes étaient complètement nullifiés par des circonstances qu'il serait inutile de relater ici ; que M. MacDonald avait manqué complètement dans les moments les plus suprêmes du péril, et lorsque le pays ne savait pas si, d'un moment à l'autre, ses frontières ne seraient pas envahies et son sol ravagé et pillé par des hordes inombrables de brigands : qu'en conséquence, et à cause de la possibilité du retour d'un pareil danger, il fallait se défaire de cet homme à jamais, le faire disparaitre entièrement de la scène publique et le reléguer, sans doute, dans une ruelle obscure de la ville de Kingston. Mais, aujourd'hui, c'est à dire le 5 novembre, c'est bien différent. Ce M. Macdonald qui ne vaut rien, qui a mis le pays à deux doigts de sa perte, qui était introuvable lorsqu'on avait le plus besoin de ses services et qui, dans aucun cas, n'aurait su être utilisé, aujourd'hui, il faut le garder absolument en Canada, car il ne reste plus personne derrière lui pour protéger l'intégrité de la ligne quarante-cinq et pour soustraire nos foyers au fer et au feu des féniens. Mais lisez plutôt, car vous ne voudriez pas croire :

" Nous croyons qu'il est de notre devoir d'insister sur cette question auprès des autorités canadiennes, à savoir, si les temps sont tels qu'ils puissent permettre avec prudence de laisser la province dans les mains de deux ou trois hommes, etc. Nous devons dire que nous croyons qu'une grave responsabilité repose sur ces Messieurs qui, prétendant remplir les principales fonctions du gouvernement de ce pays, s'absenteront dans un moment où on pourra avoir plus grand besoin de leur vigilance et de leur autorité et de la confiance qu'au moins leurs amis mettent en eux.

" Si nous en croyons les avertissements officiels, bien des menaces d'invasion soient faites par les féniens et que le gouvernement américain montre à intervenir dans l'exécution de nos lois une tendance qui n'est pas entièrement dégagée d'objections, le gouverneur-général de la colonie est sur le point de laisser le pays et de confier le gouvernement aux mains d'un officier que nous respectons tous pour ses services, pour son habileté comme soldat, mais auquel on ne peut supposer une éducation politique et encore moins la connaissance de ce pays et de la république voisine qui le rendent propre à supporter toutes les responsabilités dont les temps sont pleins.

" Si, cependant, Sir John Michel, en l'absence du lord Monck, avait l'assistance des membres du cabinet qui ont une réputation dans le public, spécialement dirons-nous de ce membre du cabinet qui jouit d'une si haute répution d habileté, le mal ne serait pas aussi grand. Mais l'administration du gouvernement au commandant des forces qui peut avoir positivement ses anxiétés dans son département spécial, le laisser sans assistance, etc., à ce moment, c'est osons-nous dire, une folie et un crime lors même que par un de ses coups de bonne fortune prodigués à cet homme les choses se passeraient sans désastre.

" Nous sommes les adversaires politiques de M. John. A. McDonald, et nous croyons qu'il a fait et qu'il fait encore beaucoup de mal au pays. Il y a tout naturellement des hommes que nous lui préfèrerions même comme administrateur ; mais il possède à un degré considérable la confiance de ses propres amis, ce qui est en soi une source de force, et nous, qui ne prétendons pas être ses amis politiquement, nous nous croyons obligé de dire qu'il la mérite, nous pensons qu'il est de notre devoir d'ajouter qu'il la mérite, largement, qu'il est le seul homme dans le gouvernement dans l'avis duquel le chef de l'Exécutif pourrait avoir confiance dans un moment de danger, à cause de son courage, de son calme et surtout de son solide bon sens. Quels que soient ceux qui laissent le Canada en ce moment, nous croyons que le départ de M. MacDonald serait un malheur et que ce serait traité injustement sir John Michel que de lui enlever son meilleur conseiller.

A part les réticences de convention au profit de ses propre amis, était-il possible de donner un caractère plus simple et plus complet de capacité d'un homme public qu'on vilipendait naguère, invitant le pays à le rejeter indignement comme un instrument usé, un être flétri, un déchet de l'humanité ? S'il est ici, il est en danger, en péril même ainsi le veulent les passions qui bourdonnent, l'envie et la convoitise du pouvoir. Mais s'il parle de s'absenter, pour remplir des fonctions importantes, au nom de son gouvernement et de son pays, son absence prend les proportions d'une calamité nationale. La peur rappelerait-elle ces écrivains au sentiment de la réalité et de la justice. On le croirait presque en lisant les lamentations du plus habile de l'opposition bas-canadienne.

Au nombre des prisonniers féniens qui viennent de subir leur procès à Toronto se trouvent un prêtre catholique et un ministre épiscopalien. Le prêtre catholique, John MacMahon, a été trouvé coupable par le Jury et condamné à subir la peine capitale de décembre. Le ministre épiscopalien, David Lumsden, a été déclaré non-coupable par le jury et acquitté.

Nous nous serions scrupulement abstenu de tout commentaire sur ces deux verdicts, si des journaux appartenent à la croyance du prisonnier libéré et ne pouvant par conséquent être accusé de fanatisme, n'avaient déjà relevé ce qu'il y a d'étrange dans cette espèce de contradiction judiciaire. Mais puisque ces deux singuliers procès, terminés d'une manière si terrible pour l'un des accusés, si heureuse pour l'autre, s'imposent à la discussion de la presse, nous dirons franchement notre façon de penser.

Disons d'abord que le jury qui a condamné MacMahon était uniquement composé d'hommes qui n'appartenaient pas à sa croyance religieuse, tandis que le jury qui a prononcé l'acquittement de Lumsden était composé de protestants et de catholiques.

Plusieurs journaux ont fait la remarque qu'en acquittant Lumsden le jury a montré une forte tendance à la miséricorde. Pour être juste il faudrait ajouter qu'en condamnant MacMahon il a montré une forte tendance à la sévérité.

Les actes d'accusation contre les prisonniers fénians contiennent trois chefs principaux. Les prisonniers sont accusés, d'abord d'avoir pénétré sur le territoire britannique avec l'intention de faire la guerre à Sa Majesté ; en second lieu, de s'être joints à des personnes portant félonieusement les armes contre Sa Majesté ; enfin d'avoir commis des actes d'hostilité sur le territoire britannique ?

On peut dire sans crainte que sur ces trois points les témoignages n'ont pas été plus forts contre MacMahon que contre Lumsden. Nous ne voulons pas toutefois entrer dans une comparaison détaillée, cela nous entraînerait trop loin. Il est bon de tenir compte, cependant, que l'accusation n'a pu prouver un seul acte d'hostilité commis par MacMahon, non plus que par Lumsden. Le principal témoin à charge contre les deux accusés est M. Newbiggin, possesseur d'une riche ferme à quelque distance de Fort-Erié, sur le bord de la rivière. M. Newbiggin a vu MacMahon causer familièrement avec les officiers féniens et il déclare qu'il a cru de suite, par la nature de l'entretien que MacMahon remplissait les fonctions de chapelain parmi ces brigands.

Dans le cours de son témoignage contre Lumsden, M. Newbiggin ne s'est point borné à faire part de ses conjectures plus ou moins fondées, il a produit un écrit, reconnu être de la main de Lumsden, ainsi conçu :

" Que personne ne touche à cette propriété :

" Par ordre du colonel Starr.

" D. F. LUMSDEN,
" Chapelain."

Laissons là néanmoins le degré de culpabilité des deux accusés. Le jury a sans doute agi avec bonne foi, d'autant plus qu'il se laisse généralement guider par les instructions du juge. Il y a un passage de l'allocution prononcée par le juge Wilson au moment où le jury allait se retirer pour aviser au verdict de MacMahon qu'il nous a fait peine de lire. Voici ce passage que nous empruntons au *Leader* du 27 octobre :

" Pour ce qui est de son caractère de prêtre, je vous ferai remarquer que les hommes, instruits ou ignorants, mais surtout ces derniers, sont plus ou moins enclins à la superstition, et il ne faut pas s'étonner que ceux qui ont pris part à cette coupable entreprise se soient sentis encouragés par la présence au milieu d'eux d'un homme qui panserait leurs blessures et leur donnerait des consolations spirituelles à l'article de la mort. Si vous trouvez que le prisonnier était là expressément pour panser les blessés, recevoir les confessions des mourants et les absoudre de leurs péchés,—et en sa qualité de prêtre il était tenu de les absoudre, si la confession était sincère—alors vous pouvez considérer qu'il leur donnait secours et assistance et qu'il était partie à l'entreprise de fait et de consentement.

" Etait-il là dans ce but ou non ? Il est venu sur notre territoire sous la protection de nos lois ou il est venu avec les brigands. *S'il est venu sans mauvaises intentions, il devait, du moment qu'il mettait le pied sur notre sol, informer les autorités de ce que les brigands voulaient faire. S'il ne l'a point fait on peut le considérer comme ayant pris part à l'entreprise, bien qu'il n'ait porté ni pistolet, ni épée, ni rien de la sorte.*"

Rien d'étonant qu'après avoir reçu de telles instructions du juge, le jury ait condamné MacMahon.

Dans tous les cas nous sommes convaincu que la doctrine ainsi énoncée par M. le juge Wilson ne serait admise dans aucune cour de justice du Bas-Canada.

Aussi nous n'avons aucun doute que le gouverneur-général, qui jouit de la noble prérogative de faire grâce, profitera de ces circonstances pour enlever ce malheureux condamné à sa rigoureuse sentence. L'exécution de MacMahon, après l'acquittement de Lumsden, serait infiniment regrettable à tous les points de vue. Nous savons, au reste, que le gouvernement canadien est disposé à faire usage de toute la clémence compatible avec notre dignité nationale.—*Minerve.*

Mardi dernier, le gouvernement canadien a reçu des dépêches importantes du Bureau Colonial.—*Idem.*

Le vice-amiral, sir George Redney Mundy, est nommé commandant en chef des deux escadres stationnées au Canada et aux Antilles, en remplacement de sir James Hope.

—*Idem.*

Nos remerciements à Sir N. F. Belleau pour l'envoi du *Rapport du* Surintendant de l'Education, pour l'année 1865.

Nos lecteurs n'oublieront pas que la semaine prochaine doit avoir lieu le grand concert de M. Mills, l'organiste de l'église anglicane, en faveur des incendiés.

D'après ce que nous connaissons de ce concert, il n'aura pas encore été surpassé à Québec. On compte cent cinquante exécutants, parmi lesquels se trouvent les meilleurs articles de Québec, tout Dames que Messieurs. On n'y exécutera pas de musique sacrée, et les plus beaux chœurs d'opéras formeront les principales parties de ce concert.

Nous sommes certains qu'il y aura foule à vous inviter nos lecteurs à acheter des cartes d'avance.

On lit dans le *Canada* :

" L'Acte passé dans la dernière session, et réservé à la sanction royale, pour retarder l'élection de certains Conseillers Législatifs, est approuvé par Sa Majesté, comme nous l'apprend une dépêche d'Angleterre."

On lit dans la *Minerve* :

" Ceux qui osent prétendre encore que la Confédération des provinces anglaises de l'Amérique du Nord n'est pas réalisable n'ont qu'à jeter les yeux sur nos sœurs colonies du Pacifique. Les îles Vancouver, de la Colombie Anglaise viennent d'entrer en Confédération. Ce projet de Confédération avait été approuvé par le Parlement anglais, à sa dernière session. La reine y a donné sa sanction le 6 août, et le décret est arrivé le 1er octobre en Colombie. Là, comme ici, les ambitieux déçus, les mêmes qui avaient d'abord demandé la Confédération, mais dont les vues égoïstes n'ont pas été remplies, se sont ligués contre ce projet. On est monté sur les toits pour crier à l'oppression ; là, comme ici, on a parlé d'annexion, de vengeance du peuple ; mais, comme elle le sera ici, la Confédération a été établie dans la Colombie - Anglaise, sans qu'on ait tenu compte des braillards et des traîtres.

Voici la réponse de MM. Allans, Rae et Cie. à une lettre qui leur a été adressée par le Maire de Québec, au nom du comité général de secours, leur demandant de transporter gratis les effets qui pourraient être envoyés du Royaume-Uni aux incendiés :

" Montréal, 8 novembre 1866.

" Monsieur,

" En réponse à votre lettre, en date du 6 du courant, adressée à notre agent de Québec, nous devons dire que nous transporterons à moitié prix, dans nos steamers, toutes marchandises ou effets donnés, dans le Royaume-Uni, pour les victimes de l'incendie de Québec du 14 octobre dernier.

" Vos obéissants serviteurs,
" HUGH et ANDREW ALLAN.

L'hon. Joseph Cauchon, maire de Québec.
—*Journal de Québec.*

Un autre fénien, du nom de John Sleven, dont le procès a eu lieu le 7, aux assises de Toronto, a été condamné à la peine capitale. L'exécution est fixée au 13 décembre.

Nouvelles Américaines.

(Par voie télégraphique.)

Les élections se continuent avec des succès variés, mais les rapports qui nous en viennent quoiqu'encore incomplets, permettent encore d'espérer que le parti du président finira par triompher. Sur tous les points, l'excitation paraît à son comble et la violence est souvent exercée entre les deux partis. Le Maryland surtout paraît en proie à une effervescence sur laquelle veille le Général Grant. C'est à Baltimore que paraît être le foyer principal de cette ébullition de passions politiques qui se fait sentir et s'étend dans un rayon considérable.

Nous détachons ce qui suit du *Courrier des Etats-Unis*, au sujet des élections :

" Les élections se passeront-elles tranquillement ? Beaucoup expriment des appréhensions, mais notre avis est qu'à New-York du moins, il ne surgira pas d'incident extraorninaire en dehors des bousculades et des bagarres partielles qui sont l'accompagnement obligé de chaque élection. Cependant on lit dans le *World* :

" Démocrates, attention ! D'après " des informations précises que nous " avons reçues, nous avons lieu de " croire qu'il se trame un complot " dont les membres de la police et " du corps des pompiers font partie, " pour empêcher les démocrates de " voter..... Voyez la scandaleuse nomination des plus brutaux et des " plus éhontés des pompiers payés " comme inspecteurs des votes. Etre " avertis, c'est être armés. Nous prévenons la police et les commissaires des pompes que s'ils foulent le " scrutin aux pieds, ce sera à leurs " risques et périls. Nous ne laisserons pas ravir notre vote par les " pus qui contrôlent aujourd'hui la " machine de notre gouvernement " d'Etat."

" Dans le reste de l'Etat, on ne prévoit de désordres nulle part. On s'est un peu battu à Troy, samedi, à un meeting démocrate, mais il s'agissait d'un incident tout personnel, et on n'est pas au-delà des gourmades et des contusions.

" Où les élections pourraient bien être troublées, c'est dans le Maryland et le Missouri. On connaît la triste situation des électeurs dans le premier de ces Etats ; elle est la même dans le second, où plus de la moitié de la population est tenue éloignée du scrutin en vertu du suffrage universel. Les radicaux craignent que les démocrates n'essaient de voter à St. Louis, et leur sheriff se tient prêt en conséquence à employer la force contre eux, si besoin en est.

San Francisco, 8 nov.—Des lettres de Juarez annoncent l'arrivée à Chihuahua de soixante officiers américains qui prendront immédiatement du service dans l'armée des libéraux.

Saint-Louis, 8 nov.—Trente-six comtés dans cet état donnent plus de 11,000 voix de majorité au parti radical. Des comtés, qui restent encore et dont les résultats ne sont pas encore connus ont donné à Lincoln environ 21,00 voix de majorité.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par voie télégraphique.)

Londres, 7 nov.—L'Angleterre a retiré sa légation de la Saxe, reconnaissant par là l'incorporation de la Saxe au royaume de Prusse.

On fait des préparatifs en Irlande pour réprimer un soulèvement possible.

Vienne, 6 nov.—Le projet de la réforme militaire en Autriche, comprend l'obligation universelle de servir dans l'armée, l'usage des fusils à l'aiguille, et d'autres mesures.

Londres, 6 nov. — La rumeur d'une alliance de l'Espagne avec le Brésil contre le Paraguay est con-

ON EXECUTE
A L'ATELIER TYPOGRAPHIQUE
DU
JOURNAL DE LEVIS,
DES
IMPRESSIONS
DE
TOUS GENRES
—TELS QUE—
POLICES D'ASSURANCES,
TRAITES SUR BANQUE,
BILLETS DE CONCERT,
PAMPHLETS,
CIRCULAIRES,
LIVRES,
ETC., ETC., ETC.

BLANCS
POUR
NOTAIRES,
AVOCATS,
GREFFIERS,
ETC., ETC.

LETTRES
FUNÉRAIRES,
DE CHANGE,
DE FAIRE PART,
ETC., ETC.

CARTES
DE VISITE,
D'ADRESSE,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

AFFICHES
DE THÉATRE,
D'ANNONCES,
D'ENCANS,
ETC., ETC.

LE TOUT FAIT
AVEC SOIN,
ÉLÉGANCE,
PROMPTITUDE,
ET
A UN PRIX MODÉRE.

Tout Ordre de la campagne par Malle ou autrement recevra la plus prompte ATTENTION.

MADAME F. BELLEAU,
MODISTE,
RUE EDEN,
(Maison de M. Jos. Roi.)

Tout en remerciant le public de l'encouragement qu'elle en a reçu jusqu'à ce jour, Mad. Belleau annonce qu'elle continuera, comme par le passé, à apporter la plus grande attention à toutes les commandes qu'on voudra bien lui faire pour

CHAPEAUX,
PASSES,
COIFFES,
MANTEAUX D'ÉTÉ,
BLOUSES,
ROBES, ETC., ETC.

Madame Belleau sera en même temps assistée d'une personne qui lui permettra de recevoir aussi différents ordres pour Habits d'Hommes, TELS QUE :

SURTOUTS,
HABITS DE CHASSE,
PARDESSUS,
GARIBALDIS,
HABITS DE CÉRÉMONIES,
VESTES,
PANTALONS, ETC., ETC.

Le tout dans les derniers gouts.

☞ A toute commande Mad. Belleau apportera LA PLUS EXACTE PONCTUALITÉ.
Lévis, 6 avril 1866.

Sable! Sable!!

UNE très-grande quantité de SABLE de première qualité, bon pour enduit, etc., etc.
A vendre par
LOUIS BÉGIN, FILS,
Rue St. Etienne, sur la côte.
Lévis 6 avril 1866.

SACRIFICE CONSIDERABLE
DE
Marchandises Sèches
CHEZ
LEMIEUX & SILVESTRE,
ENSEIGNE DU LION D'OR,
No. 50, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

CE Magasin a réduit toutes ses Marchandises ce printemps de 15 à 25 par cent. Vu la grande rareté d'argent qui existe, les habitants de la campagne qui viennent faire leurs achats à la ville trouveront un grand avantage en allant à ce Magasin qui a acquis à si juste titre la renommée de vendre

A BON MARCHÉ.

POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT.

Québec, 2 mai 1866.

Nouvelle Fonderie.

D. LAINE & CIE.,
A Levis, sur la Cote du Passage,
AUX QUATRES-CHEMINS.

D. Lainé et Cie.,
invitent le public à visiter cet ÉTABLISSEMENT DE PREMIÈRE CLASSE et monté sur un pied tout nouveau.

On y trouvera toujours un assortiment complet et varié de tous les objets de Fonderie TELS QUE :

CHARRUES A ROUELLES,
CHARRUES ANGLAISES PERFECTIONNÉES,
PORTES DE FOURS,
CHAUDRONS A SUCRE,
PLAQUES A SUCRE,
TROUS DE TUYAUX, ETC., ETC., ETC.

AUSSI :

Un splendide assortiment de

—POÊLES:—

Doubles et simples, de Salon, de Cuisine et de Fantaisie.

D. LAINÉ et CIE., recevront des commandes pour Mécanismes de

MOULINS A FARINE,
MOULINS A SCIE,
MOULINS A BATTRE, ETC., ETC.

Le tout dans le dernier goût et à des prix Très-Réduits.

☞ *On achète aussi la vieille Fonte.* ☜

Lévis, 20 février 1866. 3-m

C. A. MORRISSET,
avocat
No. 49, RUE SAINT-PIERRE,
BASSE-VILLE QUÉBEC.
Lévis, 13 avril 1865.

L. J. AUG. BERNIER.
AVOCAT.
RÉSIDENCE.—Rue Wolfe, Lévis.
BUREAU.—Rue Haldimand, dans la demeure de C. Delagrave, écr., Haute-Ville, Québec.
Lévis, 7 novembre 1865.

Librairie
DU
JOURNAL DE LEVIS,
Enseigne du Gros Livre,
COTE DU PASSAGE.

On trouvera constamment en vente à cet établissement un assortiment considérable de

Livres de Prieres, d'Histoires, d'Ecoles, Fournitures d'Ecoles et de Bureaux, etc., etc.

LIVRES DE PIÉTÉ :

Formulaire de Prières, à l'usage des Pensionnaires de toutes les Communautés Religieuses.
Nouveau Formulaire de Prières dédié aux enfants de Marie.
L'Ange Conducteur.
do do gros caractère.
Paroissien Romain.
do do velours, fermoir et coins.
do do en Musique.
Manuel de Piété.
Imitation de Jésus-Christ.
do de la Ste. Vierge.
Journée du Chrétien.
Vie Dévote.
Quinzaine de Pâque.
Heures des Congrégations.
Eucologes.
Miroirs des Ames.
Pouvoir de Marie.
Visites au St. Sacrement.
Guide de la Femme Chrétienne.
Guide de la Jeune Personne, etc., etc., etc.
Lévis, 17 octobre 1865.

Livres d'Ecoles:

Syllabaires des Ecoles Chrétiennes.
Le Petit Catéchisme du Diocèse de Québec.
Le Grand Catéchisme.
Nouveau Traité des Devoirs du Chrétien.
Histoire abrégée de l'Ancien Testament.
Nouvel abrégé de Géographie Moderne.
Abrégé de Géographie commerciale et historique.
Nouvelle Grammaire française par Noel et Chapsal.
Exercices français par les mêmes.
Traité d'Arithmétique, à l'usage des Ecoles Chrétiennes.
Grammaire française élémentaire par F. P. B.
Exercices orthographiques par F. P. B.
Dictées et corrigé des Exercices orthographiques.
Eléments de la Grammaire française par Lhomond
Nouveaux Exercices français par M. J. B. Cocquempot.
Psautier de David à l'usage des Ecoles Chrétiennes.
Lectures instructives et amusantes (en manuscrit) par F. P. B.
Les mêmes, avec le texte en caractère d'imprimerie en regard.
Abrégé de l'Histoire Sainte, de l'Histoire de France et de l'Histoire du Canada.
La Grammaire de l'Académie par Bonneau et Lucan.
Exercices français par Bonneau et Lucan.
Corrigé des Exercices français par Bonneau et Lucan.
Abrégé de la Grammaire de l'Académie par Bonneau.
Exercices raisonnés sur l'Orthographe par Bonneau
Abrégé de Géométrie pratique, avec Atlas.
Nouvelle Arithmétique, Analytique et Synthétique des Académies, Ecoles-Modeles et commerciales, d'après le système décimal.
Traité d'Arithmétique par Jean-Antoine Bouthillier.
Abrégé de l'Histoire du Canada par F. X. Garneau.
Guide de l'Instituteur par F. X. Valade.
Epitome Historiæ Sacræ par Lhomond.
Notions Elémentaires de Cosmographie et de Météorologie.
Petit Dictionnaire français par Napoléon Landais.
Petit Dictionnaire de la langue française par Hocquart.
Le Chansonnier des Colléges mis en Musique.
Recueil de Chanson canadiennes et françaises.
AUSSI :—Le cours complet d'Histoires de Drioux.

Livres Anglais.

The Catholic School Book.
Duty of a Christian Towards God.
Pocket Dictionnary by Thomas Nugent.
English Grammar by Lindley Murray.
An abridgment of Murray's English Grammar.
The elements of French and English conversation by John Perrin.
The First Book of Reading Lessons by the Christian Brothers.
First Book of Lessons for the use of Schools.
Second Book of Lessons " "
Third Book of Lessons " "
Fourth Book of Lessons " "
Fifth Book of Lessons " "
First Book of Arithmetic " "
Carpenter's Scholars' Spelling assistant, etc., etc.
Lévis, 17 octobre 1865.

Un grand assortiment de Livres :

Avec Reliure enjolivée et ordinaire, propres à être donnés en prix aux examens et à former des Bibliothèques de Paroisses ; y compris les Bibliothèques de la Jeunesse Chrétienne, des Ecoles Chrétiennes, des Petits Enfants, de l'Enfance Chrétienne ; Bibliothèque Pieuse, des Enfants pieux.
Lévis, 17 octobre 1865.

LE MANUEL DU JUBILÉ,
EN FORME DE CATÉCHISME,
Précédé du Mandement de Mgr. l'Administrateur de Québec.
A vendre à la Librairie du *Journal de Lévis.*
Lévis, 17 octobre 1865.

Objets de Devotion:
CHAPELETS,

Chapelets montés en argent, avec perles précieuses
do do en fil d'acier.
do do en fil de cuivre.
do do en fil de fer etc.
Aussi :—Boites, montés en argent pour Chapelets.
Œufs en coco, pour Chapelets, etc., etc.
Lévis, 17 octobre 1865.

CRUCIFIX:

Crucifix en Ivoire.
do en Os.
do en Plâtre.
do en Cuivre, de différentes grandeurs.
Lévis, 17 octobre 1865.

BÉNITIERS, MÉDAILLONS:

Bénitiers en albâtre,
Do en Biscuit de Porcelaine,
Do en Faïence,
Do Porcelaine dorée,
Do Plastique, etc., etc.
Lévis, 7 novembre 1865.

CROIX, MÉDAILLES, ETC.;

Croix en argent,
Do en cuivre,
Médailles en argent, diverses grandeurs,
Do en cuivre, " "
Christs estampés sur bois, entouré en cuivre, etc.

AUSSI :

Une superbe collection d'images, telles que :
Images de divers en carrel, et de différentes sortes
Do en feuille pour découper,
Et plus de 2,000 images en dentelles.
Lévis, 7 novembre 1865.

Fournitures d'Ecoles et de Bureaux:

Cartes géographiques, Cahiers d'exercices, Plumes Manches de plumes, Ardoises, Crayons d'ardoises et de mine, Encre noire, Encre d'argent, Encre d'or, Cire à cacheter rouge et noire, Craie blanche, Craie noire pour dessin, Papier à dessin et à musique, Equerres et règles pour dessin, Modèles de dessin, Boites de mathématiques, Boites de peintures, Papier à lettres de fantaisie, Papier à lettres de deuil, Enveloppes de fantaisie, Enveloppes de deuil, Papier à musique, ainsi qu'une grande quantité d'Encriers de fantaisie, tels que :

Encriers en bois de rose,
Do bronze,
Do cristal,
Do marbre,
Do faïence,
Do verre de différentes couleurs, etc., etc.

On trouve également à cette Librairie,
UN RICHE ASSORTIMENT
DE PARFUMERIE, SAVOIR :

Vinaigre de Toilette, par Montpellas,
Do à la Violette, "
Eau-de-Vie de Lavande ambrée, par Montpellas,
Double extrait d'eau de Cologne, "
Huile impériale,
Palma Christi,
Essences pour mouchoirs,
Savons cosmétiques, etc., etc., etc.

Un assortiment considérable d'articles de toilette, etc., tel que:

Brosses à habits,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Peignes à démêler, en caoutchouc,

DE PLUS :

Une riche collection de jolis morceaux de Musique et des plus belles romances nouvelles directement importés de Paris.

Aussi une grande quantité de

Jouets d'enfants,
Jolies boîtes à ouvrage,
Miroirs de différentes grandeurs, etc., etc., etc.

☞ LE TOUT À DES PRIX DES PLUS MODÉRÉS.

Lévis, 7 novembre 1865.

Tout Ordre de la Campagne par la Malle ou autrement recevra la plus prompte ATTENTION.